

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 9 avril 2013, et ce, à laquelle sont présents :

M. Michel Lanthier,	président
M ^{me} Martine Renaud,	vice-présidente
M ^{me} Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Roger Miron,	commissaire
M. Rémy Tillard,	commissaire
M ^{me} Stéphanie Viens-Proulx,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Denis Chabot, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Michel Lanthier, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Lyne Kirouac a motivé son absence.

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1354/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Roger Miron, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2013.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1355/SSGC)

M. Rémy Tillard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2013.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1356/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE;
7. Demande de reconnaissance d'un fournisseur ou prestataire de service exclusif – Centre de services et atelier de réparation au CFTR;
8. Réfection toiture bloc A et bâtiment de réception – École polyvalente Saint-Jérôme;
9. Réfection de maçonnerie à l'école Dubois de Saint-Jérôme;
10. Remplacement des fenêtres, des jambages, des allèges et rejointoiement des pierres artificielles à l'école secondaire Frenette de Saint-Jérôme;
11. Reconduction des assurances générales 2013 – 2014;
12. Questions diverses;
13. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN FOURNISSEUR OU PRESTATAIRE DE SERVICE EXCLUSIF - CENTRES DE SERVICES ET ATELIERS DE RÉPARATION AU CFTR (RCE-1357/SRM)

ATTENDU l'article 5.3.1 c)- Fournisseur ou prestataire de service exclusif de la politique d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT que la flotte de camions du CFTR nécessite régulièrement de l'entretien, et ce, dans différentes villes de la province;

CONSIDÉRANT que la réparation de camions nécessite préalablement un diagnostic et que toute demande de prix à d'autres ateliers d'entretien engendrerait des pertes de temps et des coûts additionnels;

CONSIDÉRANT notre obligation de résultat dans la prestation d'apprentissage pédagogique et dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT l'identification de centres de services et d'ateliers de réparation effectuée par le CFTR;

CONSIDÉRANT la négociation gré à gré effectuée par le CFTR sur les taux horaire de chacune des firmes;

CONSIDÉRANT la quantité nécessaire de centres de services et d'ateliers de réparation ainsi que leur localisation géographique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et de la direction générale;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud commissaire :

De retenir les services des centres de services et d'ateliers de réparation comme fournisseur ou prestataire de service exclusif tel qu'apparaissant sur la liste, laquelle devra être conforme au projet déposé au répertoire de la commission scolaire sous la cote **CE2012-2013-02**;

D'octroyer un contrat annuel sur la base des taux horaire tel qu'apparaissant sur cette même liste. Ces tarifs sont assujettis à l'augmentation statutaire de la rémunération;

Que la période du contrat annuel soit du 10 avril 2013 au 9 avril 2014;

Que l'on révise annuellement la liste des centres de service et d'ateliers de réparation et leur taux horaire respectif.

Adopté

RÉFECTION TOITURE BLOC A ET BÂTIMENT DE RÉCEPTION - ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JÉRÔME (RCE-1358/SRM)

ATTENDU que la firme Steven Carey, architecte a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées (soumission #12380-023) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 avril 2013 à 10 h;

ATTENDU que la soumission de la compagnie Toitures Léon inc. de Repentigny au montant forfaitaire de 141 295 \$ (avant taxes) a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 4 avril 2013 ;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

A) D'accorder le contrat de Réfection toiture bloc A et bâtiment de réception - École polyvalente Saint-Jérôme à l'entreprise Toitures Léon inc. de Repentigny au montant forfaitaire total 141 295 \$ (avant taxes).

B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la direction générale à signer les documents contractuels.

Adopté

RÉFECTION DE MAÇONNERIE À L'ÉCOLE DUBOIS DE SAINT-JÉRÔME (RCE-1359/SRM)

ATTENDU que la firme Steven Carey, architecte a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 12380-019) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 avril 2013 à 11 h;

ATTENDU que la soumission de la compagnie Construction Michel Laurence Itée de Blainville au montant forfaitaire de 288 800 \$ (avant taxes) a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 8 avril 2013 ;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSE** par M. Rémy Tillard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection de maçonnerie à l'école Dubois de Saint-Jérôme à l'entreprise Construction Michel Laurence Ltée de Blainville au montant forfaitaire total de 288 800 \$ (avant taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la direction générale à signer les documents contractuels.

Adopté

REMPLACEMENT DES FENÊTRES, DES JAMBAGES, DES ALLÈGES ET REJOINTOIEMENT DES PIERRES ARTIFICIELLES À L'ÉCOLE SECONDAIRE FRENETTE DE SAINT-JÉRÔME (RCE-1360/SRM)

ATTENDU que la firme Jean-Marc Coursol, architecte a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 12380-018) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 avril 2013 à 11 h;

ATTENDU que la soumission de la compagnie Groupe Atwill-Morin de Montréal au montant forfaitaire de 497 995 \$ (avant taxes) a été jugée la plus basse soumission conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 8 avril 2013 ;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M. Roger Miron, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement des fenêtres, des jambages, des allèges et rejointoiement des pierres artificielles à l'école secondaire Frenette de Saint-Jérôme à l'entreprise Groupe Atwill-Morin de Montréal au montant forfaitaire total 497 995 \$ (avant taxes) conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du MELS.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

RECONDUCTION DES ASSURANCES GÉNÉRALES 2013 - 2014

Pour information

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1361/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 58.

Adopté